

COMMUNE DE ABLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
 En exercice : 23
 Présents : 20
 Votants : 22

Le 2 décembre 2025, le Conseil municipal de la Commune de ABLIS s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de SIRET Jean-François, Le Maire , suivant convocation transmise le mardi 25 novembre 2025 par voie dématérialisée.

En présence de : SIRET Jean-François, CHALARD Clarisse, COQUELLE Daniel, HONDARRAGUE Béatrice, ALLEAUME Laurent, LELARGE Alain, ABGUILLEM Sindy, CHILLAN Christiane, PARNOT Thierry, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, JULIEN Arnaud, THIERCELIN Estelle, LE Adeline, ROQUES Laurence, DELARUE Jean-François, AGUILLON Claire, BENTOURE Jean-Marc, LAME Gaëlle, AUBOIS Steven

Excusé ayant donné procuration : PIOLI Tristan à HONDARRAGUE Béatrice, GUEFFIER Thierry à LAME Gaëlle

Absents : BERTRAND Francine

Secrétaire de séance : HONDARRAGUE Béatrice

2025-017 - MOTION RELATIVE À LA DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN DES COMMUNES DU SUD DE L'ÎLE-DE-FRANCE, NOTAMMENT POUR LES ÉLÈVES SE RENDANT EN AUTOCAR DANS LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Rapporteur : SIRET Jean-François

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences d'Île-de-France Mobilités (IDFM)en matière d'organisation des transports publics franciliens,

Vu les difficultés croissantes rencontrées par les usagers des transports en commun dans le cadre des réseaux gérés par IDFM (retards, suppressions de bus, surcharges, incidents récurrents, manque d'information voyageurs, etc.),

Constatant la dégradation persistante et désormais intolérable des transports en commun en Île-de-France, et plus particulièrement du transport scolaire : surcharges et suppressions de bus, impossibilité pour les élèves d'arriver à l'heure en cours, conditions de transport manquantes de sécurité (bus bondés, vitesse...), manque de quantité de bus sur les créneaux nécessaires, manque d'information aux familles...),

Considérant que ces dysfonctionnements mettent directement en péril la sécurité et la scolarité de nombreux élèves,

Considérant l'impact quotidien de ces dysfonctionnements sur la vie des habitants, leur accès à l'emploi, à l'éducation, aux services publics et à la mobilité en général,

Considérant que, malgré la hausse des tarifs et les engagements affichés, Île-de-France Mobilités n'assure plus un service fiable, notamment aux heures critiques de transport scolaire,

Considérant que la dégradation persistante de la qualité et la quantité du service de transport constitue une atteinte au droit à la mobilité et porte préjudice à l'attractivité du territoire,

Le Conseil, à l'unanimité,

EXPRIME sa vive préoccupation face à la dégradation continue de la qualité des transports en commun relevant d'Île-de-France Mobilités, affectant les usagers et fragilisant la mobilité du territoire.

DENONCE fermement la situation actuelle du transport pour les scolaires dans le secteur du Sud de l'Île-de-France, notamment dans la Commune d'ABLIS (**lignes 7811, 5225, 5226**), devenue incompatible avec les exigences minimales de service public.

EXIGE d'Île-de-France Mobilités un rétablissement immédiat et vérifiable de la qualité du service aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires : garanties de fréquence, renforts de capacité, et information aux voyageurs.

S'OPPOSE à toute hausse tarifaire tant que les engagements de qualité de service ne sont pas tenus.

AFFIRME sa solidarité avec les usagers confrontés chaque jour à ces dysfonctionnements.

MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la présente motion à :

- Madame PECRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités,
- Monsieur GOURLAN, Président de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires et conseiller régional de la région Île-de-France,
- L'opérateur concerné TRANSDEV,
- Aux parlementaires et élus du territoire.
- Aux associations d'usagers et associations de parents d'élèves.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 2 décembre 2025

Le Maire,
SIRET Jean-François

Le secrétaire de séance,
HONDARRAGUE Béatrice

